

■ **Il importe de rouvrir le dossier du calcul des débits de référence, clos depuis 1996** : alors qu'aujourd'hui il est admis par tous que ces débits ne peuvent être mesurés en référence à un "état naturel" depuis longtemps anthropisé. Ces débits de référence sont le résultat de compromis, il faut donc définir un cadre et une procédure plus démocratique et transparente que simplement "une concertation entre détenteurs de données". La consolidation des débits de référence permettra de quantifier dans chaque bassin le déséquilibre quantitatif causé par des usages de l'eau dépassant les capacités des milieux.

■ **Les économies d'eau doivent rester la priorité, prendre des mesures fermes pour diminuer drastiquement les consommations d'eau, notamment dans les zones structurellement déficitaires**, qui plus est, soumises au dérèglement climatique. Taxer les usages agricoles de l'eau reflétant une consommation nette majeure de la ressource, et en appliquant une tarification progressive pour dissuader les gros consommateurs. Aider les cultures les plus économes en eau en subventionnant les agriculteurs qui ne souhaitent plus irriguer à se reconvertir en culture non irriguée avec une « indemnité garantie »,

■ **Une gestion adaptée à la ressource est plus que jamais nécessaire.** La connaissance de la ressource et de son fonctionnement constitue un préalable incontournable à cette gestion. Les services chargés de la gestion des ressources sont eux-mêmes « démunis ». Cela s'observe au travers de l'hétérogénéité des « arrêts sécheresse » pris par les Préfectures départementales. De ce fait, il est nécessaire

- d'améliorer la connaissance des aquifères quantitativement fragiles,
- d'évaluer les prélèvements destinés à l'irrigation : recenser tous les forages réalisés sans déclaration, qui permettent de prélever l'eau à des périodes où la ressource est déjà fragilisée⁶.

3 Ils font autrement

Benoît Biteau



Sur le bassin versant de la Seudre, les enjeux liés à l'eau sont fondamentaux en raison de la prestigieuse activité ostréicole Marennnes Oléron. Dès la reprise d'une exploitation intensive, développant 110 hectares de maïs irrigués, sur les 160 ha de céréales, lors de sa création, l'E.A.R.L Val de Seudre IdentitéTerre, engage une démarche de respect de la ressource en eau, sur le plan qualitatif et quantitatif, tout en préservant les équilibres économiques de la ferme.

■ Benoît, quelles stratégies avez-vous adoptées depuis la reprise de l'exploitation ?

B.B : J'ai entamé un arrêt progressif de la production de maïs, pour entrer dans un système de rotation des cultures et un **choix de cultures peu exigeantes en eau, comme le pois protéagineux, l'orge de brasserie, le sorgho, et la féverole.**

Ces cultures valorisent de faibles apports en eau, et apportent des réponses satisfaisantes à bien des égards : réduction de la dépendance aux pesticides, amélioration de la structure et de la vie du sol, source de protéines locale, etc... Des arbres ont été implantés en agroforesterie (alisiers, cormiers, érables et noisetiers en accompagnement). L'agroforesterie associe sur les mêmes parcelles une vocation mixte de production agricole annuelle (cultures annuelles ou pâture) et une production différée à long terme par les arbres (bois, services). Obtenue soit par plantation sur des parcelles agricoles, soit par intervention (éclaircie notamment) sur des parcelles boisées. Les arbres jouent de nombreux rôles dans l'équilibre des systèmes agraires et écologiques⁷.

■ **Existen-ils des alternatives viables au maïs irrigué ?**

B.B : Il faut envisager l'irrigation comme une sécurisation de la production et faire le choix de cultures pouvant accomplir leur cycle végétatif sans forcément faire appel à des apports d'eau. Il s'agit de cesser de pratiquer des cultures qui, lorsqu'elles sont semées, nécessitent l'irrigation (quelle que soit l'année climatique), comme dans le cas du maïs. Des espèces de substitution, comme le sorgho, produisent les mêmes valorisations économiques que le maïs. Les débouchés sont assurés, **le sorgho permet de diviser par trois les prélèvements en eau**, ainsi l'équilibre pourrait être respecté entre ressource et prélèvements dans bon nombre de bassins versants. Faire le choix de culture moins gourmandes en eau offre l'opportunité de sortir du cercle vicieux d'une agriculture dépendante et perfusée par la chimie, pour entrer dans le cercle vertueux d'une agriculture responsable de plus en plus affranchie des produits de synthèse, et sachant valoriser les vertus des équilibres agronomiques.

■ **Le stockage de l'eau en hiver réduit-il les déficits en période d'été ?**

B.B : Le stockage de l'eau d'hiver pour une utilisation estivale est présenté comme La solution par les irrigants et les services d'Etat. Dans certains cas, les retenues collinaires peuvent être des réponses satisfaisantes car elles proposent des solutions pour l'ensemble des usagers de l'eau. **Mais les retenues de substitution sont, elles, une fausse bonne idée.**

L'argument économique est avancé par les maïsiculteurs pour justifier la réalisation des réserves de substitution. Sur le bassin de la Seudre (17), l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) annonce 5 fois plus de chiffre d'affaire pour l'ostréiculture que le maïs irrigué qui est en train de la menacer !

Ces équipements sont loin de régler les déficits récurrents constatés ces dernières années. Pourtant, malgré ce constat, on continue à justifier le maintien des prélèvements agricoles à leur niveau actuel, menaçant ainsi les équilibres de gestion. Enfin, sur fond de Grenelle de l'Environnement, alors que les citoyens aspirent à une alimentation saine, à une gestion respectueuse et responsable des ressources naturelles, l'eau en particulier, on subventionne largement les retenues

^{6/} On peut douter que la désignation de « organismes uniques » (ce devrait être en général les Chambres d'Agriculture) soumis à autorisation de prélèvement et distribuant ensuite les autorisations aux irrigants favorise la connaissance précise des prélèvements.

^{7/} Les arbres ont un rôle protecteur pour les cultures intercalaires ou pour les animaux : effet brise-vent, abri du soleil, de la pluie, du vent, fixation des sols, stimulation de la microfaune et de la microflore des sols. Les racines profondes des arbres récupèrent une partie des éléments fertilisants lessivés ou drainés, qui permettent l'enrichissement du sol en matière organique.

1 Constat

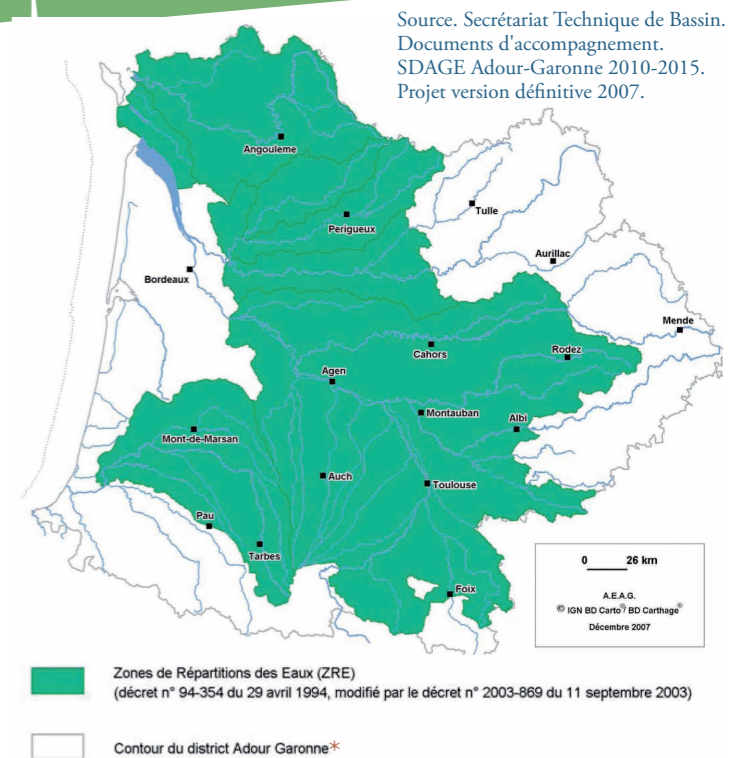
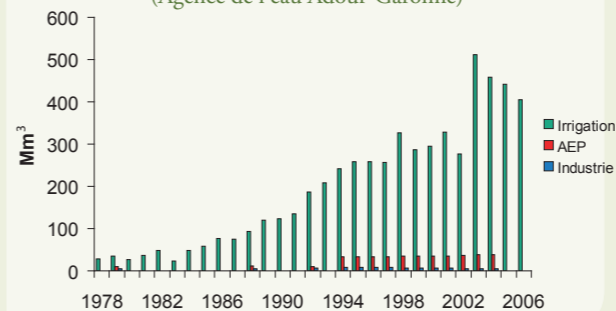
Quelle que soit l'échelle d'analyse, planétaire, continentale, nationale, l'agriculture reste le principal utilisateur d'eau douce. Si les cultures puisent naturellement la ressource disponible dans les milieux, le développement de l'irrigation depuis les années 1970 accentue l'impact des prélèvements agricoles sur les ressources mondiales, pour finalement porter la part des prélèvements agricoles à environ 70 % à l'échelle mondiale.

■ Une gestion quantitative irraisonnée sur le bassin Adour-Garonne

Par rapport aux volumes prélevés, les volumes consommés représentent l'eau réellement utilisée et qui ne retourne pas par conséquent dans le milieu naturel ». Selon l'agence de l'eau, 70% de l'eau prélevée pour l'irrigation en Adour-Garonne (1 000 Mm³ prélevés soit 700 Mm³ consommés) est consommée annuellement, 35% de l'eau prélevée pour l'alimentation en eau potable [AEP (750Mm³ prélevés soit 260Mm³ consommés)] est consommée et 7% de l'eau prélevée (750 Mm³ prélevés soit 50 Mm³ consommés) pour les besoins industriels est consommée . Si les usages industriels et AEP sont uniformément répartis au long de l'année, l'irrigation est concentrée en période d'été¹. Le niveau des consommations n'a pas toujours été de cette ampleur.

La consommation agricole a été multipliée par 10 en 30 ans, et représente actuellement plus de 90% de l'eau consommée pendant l'été !

Evolution des consommations à l'été du bassin Garonne (Agence de l'eau Adour-Garonne)



1/ Période de l'année à laquelle le débit d'un cours d'eau atteint son niveau le plus bas (de juin à septembre)

L'intensification agricole a conduit à la mise en oeuvre de systèmes agronomiques inadaptés aux conditions agro-pédo-climatiques locales. La monoculture de maïs en est le parfait exemple, des millions de m³ d'eau sont prélevés (entre 2500 et 3000 m³/ha/an), essentiellement en été lorsque les cours d'eau sont à sec. Outre les ressources en eau, la maïsiculture nécessite des parades chimiques, herbicides et insecticides, affectant inévitablement la qualité de la « ressource ». L'atrazine a été longtemps la matière active de base des programmes herbicides des cultures de maïs, le glyphosate est de plus en plus employé pour le déchaumage chimique, le Gaucho et le Régent ont été les piliers de la lutte insecticide sur cette culture.

Irrigation du maïs - Basse Vallée de l'Ariège (09) - © - Henri Delrieu



* Zones de répartitions des eaux (ZRE) qui se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.

■ Impact du dérèglement climatique sur les ressources en eau

Les premières études scientifiques sur le dérèglement climatique montrent des tendances nettes de l'évolution des précipitations, et des débits moyens des principaux fleuves français pour les prochaines décennies : jusqu'à moins 50% en Adour-Garonne en été et en automne, près de moins 20% sur la Garonne et jusqu'à moins 40% sur l'Adour en hiver et au printemps d'ici 2050². Les résultats de ces études montrent que **les dérèglements climatiques risquent d'accentuer encore la dépendance de l'agriculture intensive à l'irrigation.**



Rivière à sec
Pays Basque (64)
© - EHLG

■ Un accroissement des conflits d'usage

De ce constat émergent de plus en plus des conflits d'usage, à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. **Le prestigieux bassin ostréicole de Marennes Oléron (17) est aujourd'hui menacé par l'ensemble de ces excès.** En mars 2008, les ostréiculteurs manifestaient à Saint Savinien sur la Charente pour exiger un apport d'eau douce plus important (vital dans le cadre du développement des naissains d'huîtres) dans le pertuis charentais (bassin Marennes-Oléron). Les représentants de la profession déclaraient au quotidien Sud-Ouest :

« *l'agriculture irriguée « pèse » 37 millions d'euros en Charente-Maritime et l'ostréiculture 250 millions d'euros* »... « **110 millions de mètres cubes ont été autorisés pour l'irrigation en 2006 alors qu'en 2005 avec 57 millions, il n'y avait déjà plus assez d'eau douce dans le bassin.** Sur les 86 kilomètres du cours de la Seudre avant l'estuaire, 84 étaient à sec. La politique agricole commune favorise la culture irriguée (subventions de 470 euros par hectare) au détriment de l'élevage (75 euros par hectare)³ ».

Par ailleurs, l'émergence de la maïsiculture a fait reculer l'élevage entraînant la suppression des prairies qui permettaient d'épurer les eaux traversant le marais poitevin avant de rejoindre la mer. Ainsi la dégradation des eaux côtières déjà affectées par la présence de pesticides a été amplifiée. Ceci s'ajoutant à des problèmes

de qualité durant l'été lorsque les naissains se mettent en place pour l'année suivante.

La Politique Agricole Commune au service des irrigants

La gestion volumétrique mise en place au cours des années 1990, devait être destinée à offrir une certaine transparence sur les prélèvements mais elle n'a jamais eu l'ambition de mettre en adéquation les volumes prélevés avec la ressource disponible. Au même moment, en 1993, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) accorde une « aide irrigation » aux irrigants de plus de 150 € par ha par rapport aux cultures sèches dans les départements particulièrement engagés dans la production de maïs, les encourageant ainsi à prolonger la pratique du maïs en monoculture. Elle a aussi renforcé le modèle maïs-soja d'alimentation animale au détriment de modèles durables à base de protéagineux. Lors de la réforme de la PAC en 2006, la « prime irrigation » n'a pas été remise en cause, pire, elle fait désormais partie, pour 75 % de son montant de la référence PAC des exploitations. La PAC représentant 49 % du budget de l'Union Européenne, nous pouvons nous interroger à ce stade, sur l'utilisation citoyenne des aides PAC favorisant une agriculture dont les pratiques sont aux antipodes des attentes des contribuables qui alimentent cette même enveloppe.

Pour l'essentiel, les volumes énormes prélevés dans le bassin Adour-Garonne sont dévolus à la production du maïs et du soja, destinés en totalité pour le premier, en grande partie pour le second, à l'alimentation industrielle des animaux d'élevage. Cette industrie de l'élevage fournit à très bas prix des produits alimentaires animaux (viande, lait, œufs...), dont la qualité sanitaire est problématique, et dont la surconsommation généralisée est en soi un problème majeur de santé publique. Par ailleurs cette (sur)production est obtenue :

- au prix d'un épuisement insidieux mais évident des sols (baisse du taux d'humus, érosion...), d'un démantèlement des paysages ruraux et de la disparition vertigineuse d'une agriculture paysanne attachée à son identité, à son territoire et à ses savoir faire et donc respectueuse de son environnement,
- au prix d'une dépense énergétique considérable qui se traduit par une contribution lourde au dérèglement climatique et par une dépendance stratégique très dangereuse envers les fournisseurs d'énergie.

2 Propositions

La croissance phénoménale des prélèvements d'eau d'irrigation ces trente dernières années et l'impact de l'agriculture sur la qualité des eaux sont des symptômes parmi bien d'autres de l'impasse dans laquelle notre société a engagé son agriculture.

Se contenter d'imposer de nouvelles charges à l'agriculture (taxes supplémentaires sur l'eau, obligation de

respect de normes environnementales, etc.) sans aucune contrepartie sociale ne peut avoir comme conséquence que d'amplifier ces problèmes en précipitant la fuite en avant des agriculteurs vers l'agro-industrie, et aggravant les déséquilibres quantitatifs de ressources en eau liés au dérèglement climatique.

L'érosion des sols et l'érosion de la population agricole vont ensemble. **Pas de bon état des eaux sans un bon état des sols et des paysages agraires, sans une population agricole suffisamment nombreuse, dévouée à la production d'une alimentation de bonne qualité, à la préservation du potentiel productif de la terre et à la transmission des savoir-faire, jalouse de son autonomie technique, énergétique et culturelle. C'est un nouveau contrat qu'il faut proposer à l'agriculture qui lui garantisse enfin un niveau de revenu à parité avec le reste de la société, qui garantisse l'accès à la terre à tous les candidats paysans, et qui encourage les producteurs dans la voie d'une production autonome, écologique, saine.** Tout cela va de pair avec l'engagement du reste de la société à assurer aux agriculteurs des conditions dignes de travail et de vie, et un revenu décent.

Une réorientation de la PAC, sans la faire évoluer en volume, devrait consister à soutenir les productions économes en eau et se substituant au maïs. Sur le plan qualitatif, une telle orientation pourrait conduire au retour des rotations de cultures qui induisent une réduction significative de l'utilisation des pesticides utilisés en monoculture. La réduction, et surtout l'arrêt, de l'utilisation de la chimie est la première étape d'un cercle vertueux offrant la possibilité de préserver la biodiversité, la qualité de l'eau tout en maintenant l'économie. En résumé, il s'agit d'espérer une PAC au service du développement durable.

Sans attendre la réforme de la PAC, des mesures peuvent être déjà prises localement avec le soutien d'autres politiques nationales ou territoriales :

■ **Planter des cultures adaptées (prairie, sorgho, protéagineux locaux).** En zone de déficit et en zones de répartition des eaux (ZRE)⁴, la réorientation des pratiques agricoles vers des cultures moins gourmandes en eau, moyennant des objectifs de réduction globale de prélèvement agricole. Adapter les cultures aux ressources prélevables en respectant les priorités d'usage et les besoins des milieux naturels.⁵

■ **Arrêter la fuite vers l'explosion de la demande de construction de retenues de substitution, financées en grande partie sur fonds publics.**

Champs de Sorgho
Pays Basque (64)
© Euskal Herroko
Laborantza Ganbara
(2006)



La construction de nouvelles retenues doit se faire en dernier recours (ou pour des usages vitaux), l'étude de toute solution alternative et l'analyse coûts/bénéfices devant démontrer qu'il n'existe pas d'autres solutions. **Les retenues de substitution doivent être interdites en lit majeur, zones humides, têtes de bassin, cours d'eau réservés, réservoirs biologiques...** Les retenues doivent être inférieures aux volumes historiquement prélevés (80 %), les remplissages ne doivent se faire qu'en période d'excédent, et leur gestion en totale transparence. La seule référence aux PGE pour réaliser et utiliser de tels aménagements est inadmissible.



Lac à usage agricole
Masparraute (64)
© - EHLB

■ **L'Agence de l'eau Adour-Garonne doit abandonner sa politique de promotion des Plans de Gestion des Étiages (PGE) au détriment des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sous prétexte que la résolution des problèmes quantitatifs conditionnerait celle des problèmes de qualité (postulat classique de la dilution des pollutions pour les faire "disparaître").** Alors que les PGE affichent des objectifs d'économie d'eau comme prioritaires, **les gestionnaires de PGE se révèlent incapables de démontrer (et encore moins de chiffrer) que des actions efficaces sont prises :** en dehors des statistiques d'équipement en compteurs qui préjugent de la bonne conscience de l'irrigant relevant sa consommation périodiquement, les seules "actions" affichées sont des actions de communication dont il n'est pas possible de mesurer l'impact ("les économies d'eau, on sait pas comment faire", directeur de l'Institution Adour).

^{4/} L'inscription d'une zone (système aquifère) en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau.
^{5/} Les volumes prélevables sont établis afin d'assurer le bon état des cours d'eau et des zones humides. Pour les aquifères, les volumes prélevables sont fonction des objectifs de débit et de bon état des cours d'eau et des zones humides en connexion avec le système.

^{2/} Boé, J., 2007 : « Changement global et cycle hydrologique : Une étude de régionalisation sur la France ». Thèse de Doctorat, Université Paul Sabatier Toulouse III, 256 pp
^{3/} Les agriculteurs font barrage. Philippe Baroux et Thierry Proust. Sud-Ouest Mars 2008